

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 23 FEVRIER 2017

Délibération
n° 2017.02. 7.B

**Avenant n° 2 au
marché relatif à la
construction de
branchements
individuels
d'assainissement sur
collecteurs existants**

LE VINGT TROIS FEVRIER DEUX MILLE DIX SEPT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis salle VIP - Espace Carat 54 avenue Jean Mermoz à L'ISLE D'ESPAGNAC suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **17 février 2017**

Secrétaire de séance : Anne-Marie BERNAZEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Alain THOMAS à Michel ANDRIEUX

Excusé(s) :

André BONICHON

Absent(s) :

Alain THOMAS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 FEVRIER 2017

**DELIBERATION
N° 2017.02. 7.B**

COMMANDÉ PUBLIQUE

Rapporteur : Madame GODICHAUD

AVENANT N° 2 AU MARCHE RELATIF A LA CONSTRUCTION DE BRANCHEMENTS INDIVIDUELS D'ASSAINISSEMENT SUR COLLECTEURS EXISTANTS

Par délibération n° 149.B du 3 octobre 2013, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la consultation relative à la construction de branchements individuels d'assainissement sur collecteurs existants.

La commission d'appel d'offres du 28 novembre 2013 a attribué le marché au groupement SOGEA ATLANTIQUE HYDRAULIQUE (mandataire) - Rue des Meuniers – Z.A. des Hauts de Couëron – BP 46 – 44220 COUERON / 3 ETP (co-traitant).

Le marché est à bons de commande sans engagement sur un montant minimum ni maximum.

Par délibération n° 3.B du 8 janvier 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 1, sans incidence financière, ayant pour objet la modification de l'article 303 « variation des prix » du CCP suite à l'évolution des index TP et des index divers de la construction à compter du 15 janvier 2015.

Il convient aujourd'hui de passer un avenant n°2 ayant pour objet de prendre en compte la nouvelle dénomination sociale du mandataire.

En effet, suite à une réorganisation interne au sein du pôle Construction du groupe VINCI, la société SOGEA ATLANTIQUE HYDRAULIQUE agence de Saint-Yrieix va transférer son activité à la société SOGEA SUD-OUEST HYDRAULIQUE. Ce transfert a pris la forme d'une cession de fonds de commerce à compter du 1^{er} janvier 2017.

L'avenant n° 2 n'a aucune incidence financière.

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n° 2 au marché relatif à la construction de branchements individuels d'assainissement sur collecteurs existants attribué au groupement SOGEA ATLANTIQUE HYDRAULIQUE (mandataire) - Rue des Meuniers – Z.A. des Hauts de Couëron – BP 46 – 44220 COUERON / 3 ETP (co-traitant), ayant pour objet le changement de dénomination sociale du mandataire, sans incidence financière.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de Vice-Présidente en charge de la commande publique à signer ledit avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOPE LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

28 février 2017

Affiché le :

28 février 2017



Direction des Ressources
Service commun de la commande publique
25 boulevard Besson Bey 16023 ANGOULEME CEDEX
téléphone : 05 45 38 69 84 - Télécopie : 05 45 38 60 85

CONSTRUCTION DE BRANCHEMENTS INDIVIDUELS D'ASSAINISSEMENT SUR COLLECTEURS EXISTANTS

Appel d'offres ouvert

Avenant n° 2

IDENTIFIANT DE L'ORGANISME QUI A PASSE LE MARCHE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME
25 Boulevard Besson Bey 16023 ANGOULEME CEDEX

représentée par Monsieur Jean-François DAURE, Président, autorisé à signer le présent
avenant par délibération n°7 B du 23 février 2017

TITULAIRE DU MARCHE

SOGEA SUD-OUEST HYDRAULIQUE
230 rue des Mesniers – 16710 SAINT-YRIEIX
Immatriculée au R.C.S de Bordeaux sous le n° 525 580 197
Représentée par Monsieur Gilles EVENOU, Directeur d'Activité

Code APE : 4221Z

Co-traitant

3ETP
SARL
16 route de Poulet – 16400 LA COURONNE

IMPUTATION BUDGETAIRE

Budget assainissement–article 2315 31

DATE DE SIGNATURE ET DE NOTIFICATION DU MARCHE

Date de signature du marché : **26 décembre 2013**
Date de notification du marché : **2 janvier 2014**
N° du marché : **2013/134**

MONTANT DU MARCHE

Marché à bons de commande sans engagement sur des montants minima et maxima

AVENANTS PRECEDENTS

L'avenant n° 1 a eu pour objet la modification de l'article 3.3 « variation des prix » du CCAP suite à l'évolution des index TP et des indices et index divers de la construction à partir du 15 janvier 2015.

OBJET ET JUSTIFICATIONS DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet la contractualisation du changement de dénomination de la SOGEA ATLANTIQUE HYDRAULIQUE en **SOGEA SUD-OUEST HYDRAULIQUE**, dans le cadre d'une opération de réorganisation interne au sein du pôle Construction du groupe VINCI.

MODIFICATION DU MARCHE INITIAL

La SAS SOGEA ATLANTIQUE HYDRAULIQUE est désormais dénommée **SAS SOGEA SUD-OUEST HYDRAULIQUE**.

Les pièces justificatives de ce changement (copie extrait Kbis, annonce légale) sont annexées au présent avenant.

Un relevé d'identité bancaire est joint ; il annule et remplace celui contenu dans le marché initial

NOUVEAU MONTANT DU MARCHE

Le présent avenant n'a aucune incidence financière.

DISPOSITIONS FINALES

Les dispositions du présent avenant prennent effet le jour de sa notification.

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas d'incompatibilité.

SIGNATURES

Fait en un seul original à , le
Signature du titulaire

ANGOULEME, le

Le Pouvoir adjudicateur
P/ le Président, la Vice-Présidente

Fabienne GODICHAUD